

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 avril 2026

Réception par le préfet : 05/05/2026  
Publication : 05/05/2026

Deuxième séance de l'année  
du nouveau conseil communautaire

Nombre conseillers :

En exercice : 42

Présents : 33

Votants : 42 (dont 9 pouvoirs)

▪ Pour : 42

▪ Dont contre : 0

▪ Dont abstention : 0

L'an deux-mille-vingt-six, le mercredi 29 avril, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence régulièrement convoqué à 10 heures 00 minutes par convocation en date du 16 avril 2026, s'est réuni uniquement en présentiel à la salle du conseil (siège de l'EPCI - 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre) sous la présidence du 2<sup>ème</sup> vice-président, Monsieur Pierre Lucien THICOT, le président, Monsieur Eric JALTON, ainsi que le 1<sup>er</sup> vice-président, Monsieur Harry DURIMEL, étant représentés.

Secrétaire de séance : Madame Chantal LERUS

Délibération n°2026.04.03/28

**Vote des budgets primitifs de l'exercice 2026 : budget principal**

Rapporteuse :

*Mme Laisely EDOM-PARAT*  
Autre membre du bureau communautaire

Etaient présents : 33

**Vice-présidents :** M. Pierre Lucien THICOT (2<sup>ème</sup> vice-président)- M. Michel MADO (3<sup>ème</sup> vice-président)- M. Georges BREDENT (4<sup>ème</sup> vice-président)- Mme Eliane GUIOUGOU (5<sup>ème</sup> vice-présidente)- Mme Chantal LERUS (6<sup>ème</sup> vice-présidente)- Mme Tania GALVANI (7<sup>ème</sup> vice-présidente)- Mme Marie-Corine LACASCADE (8<sup>ème</sup> vice-présidente)- Mme Marie-Hélène SALOMON (11<sup>ème</sup> vice-présidente)- Mme Claude Lise AZEDE (12<sup>ème</sup> vice-présidente)

**Autres membres du bureau communautaire :** Mme Chantal BRELLE- M. Eric Bernard CELINAIN- Mme Kimberley Samira Theophile FRAGNEAU- M. Francis LUDGER- Mme Laisely EDOM-PARAT- M. Jean-Luc PLUMASSEAU- M. Rosan Vincent RAUZDUEL- M. William SURDIN

**Autres conseillers communautaires :** M. Fabrice Séverin BEAUZOR- M. Teddy BERNADOTTE- Mme Karine DESSOUT- Mme Lydia DUPONT- M. Sébastien GREDOIRE- Mme Milène LATOR-BELLON- M. Bertrand MANNE- Mme Magaly Daisy MARCIN- Mme Murielle ROCH-JABES- M. Frédéric THEOBALD- M. Pierre VENUTOLO

En cours de séance :

**Vice-présidents :** M. Jean-Luc Jacques CELIGNY (10<sup>ème</sup> vice-président)- M. Teddy FOULE (9<sup>ème</sup> vice-président)

**Autre membre du bureau communautaire :** M. Mathis VERDOL

**Autres conseillers communautaires :** Mme Aurélie BITUFWILA YERBE- M. Yann CERANTON

Nombre de conseiller ayant donné pouvoir : 9

**Le président :** Monsieur Eric JALTON à M. Pierre Lucien THICOT

**Vice-président :** M. Harry DURIMEL (1<sup>er</sup> vice-président) à Mme Tania GALVANI

**Autres membres du bureau communautaire :** Mme Murielle Narcisse ANDREOPA à Madame Chantal LERUS- M. Fabert MICHELY à Mme Eliane GUIOUGOU- Mme Karine DUMESNIL à Monsieur Michel MADO- Mme Océane GOVINDIN à Mme Murielle ROCH-JABES- Mme Marie-Camille MOUNIEN à Mme Marie-Corine LACASCADE- M. Simon VAINQUEUR à M. Frédéric THEOBALD

En cours de séance :

**Autre conseiller communautaire :** M. Olivier SERVA à Mme Aurélie BITUFWILA YERBE

Nombre de conseiller absent non excusé : 0

Acte rendu exécutoire :

▪ Après transmission en préfecture, le

0 5 MAI 2026

▪ Publication sur le site internet ou notification, le :

0 6 MAI 2026

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU l'Instruction comptable des communes M 57 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de ladite communauté d'agglomération ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1<sup>er</sup> janvier 2013 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DiCTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU l'arrêté préfectoral n°971-2025-10-21-00003-SG/DCL/BCL daté du 21 octobre 2025 portant composition du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à compter du renouvellement général des conseils municipaux en mars 2026 prévoyant, en application des règles du droit commun, que l'organe délibérant est composé de 42 sièges ;
- VU la délibération n°10.12.09/118 du conseil communautaire du 14 décembre 2010 relative à la définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées ;
- VU la délibération n°2016.11.11/352 du conseil communautaire du 23 novembre 2016 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2026.04.01/01 du conseil communautaire du 15 avril 2026 prenant acte de l'installation du nouveau conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à l'issue du renouvellement général des conseils municipaux en mars 2026 ;
- VU la délibération n°2026.04.01/03 du conseil communautaire du 15 avril 2026 relative à l'élection du président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;

**Considérant** le rapport du président ;

Le budget primitif 2026 est élaboré sans reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025. Ceux-ci seront intégrés ultérieurement lors du vote du budget supplémentaire, ce qui donnera lieu à des ajustements de crédits afin d'affiner l'équilibre budgétaire.

Il convient de rappeler que le budget primitif constitue un acte de prévision. A ce titre, il peut présenter des écarts avec le niveau réel d'exécution constaté en fin d'exercice. Les inscriptions proposées pour 2026 s'inscrivent dans une logique de gestion prudente et cohérente, fondée sur les tendances observées lors de l'exercice 2025, tout en tenant compte des évolutions structurelles et conjoncturelles impactant les finances de l'EPCL.

**Pour mémoire, dans le cadre du dispositif légal de versement d'attribution de compensation, CAP Excellence procède à un versement annuel à ses trois villes membres de 30 376 134 €, qui s'établit comme suit :**

VILLES	VERSEMENT ANNUEL	VERSEMENT MENSUEL
BAIE-MAHAULT	20 474 532,00	1 706 211,00
ABYMES	5 775 883,00	481 323,58
POINTE-A-PITRE	4 125 719,00	343 809,92
TOTAL	30 376 134,00	2 531 344,50

**I. Section de fonctionnement****A. Les recettes de la section de fonctionnement**

BUDGET PRINCIPAL	BP initial 2025	BP CRC 2025	BP 2026
<b>Total des Recettes de fonctionnement</b>	<b>69 750 000,00 €</b>	<b>77 393 940,72</b>	<b>71 350 000,00</b>
002 Résultat de fonctionnement	0,00	8 031 494,82	0,00
013 Atténuation de charges	0,00	616 267,75	480 000,00
70 Produits des services	100 000,00	99 575,43	80 000,00
73 Impôts et taxes	53 950 000,00	52 718 173,00	54 100 000,00
74 Dotations et participations	15 600 000,00	15 195 082,00	16 000 000,00
75 Autres produits de gestion courante	100 000,00	586 347,72	540 000,00
76 Produits financiers	0,00	147 000,00	150 000,00
77 Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00
78 Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
042 Opérations ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00

**Chapitre 013 – Atténuations de charges**

Les crédits inscrits à hauteur de 480 000 € correspondent principalement au remboursement, par le budget annexe de l'environnement, d'une quote-part des charges de personnel supportées par le budget principal au titre de l'exercice 2025. Cette prévision repose sur les éléments actuellement connus et pourra être ajustée en fonction de l'évolution des effectifs ou des modalités de répartition des charges entre budgets.

**Chapitre 70 – Produits des services**

La prévision de recettes, estimée à 80 000 €, traduit la montée en charge de la régie de recettes du budget principal. Elle intègre notamment les produits attendus liés à l'organisation et à la gestion du transport scolaire.

**Chapitre 73 – Recettes fiscales**

Les recettes fiscales sont inscrites sur la base des éléments disponibles à ce stade. Elles demeurent susceptibles d'évoluer à la suite des notifications officielles des services de l'État. Des ajustements pourront ainsi intervenir en cours d'exercice, notamment lors du Budget Supplémentaire ou par décision modificative.

articles	libellés	BP 2025	BP 2026
73111	CFE+TH + TF	26 297 304,00	26 331 373,00
73113	TASCOM	2 865 320,00	2 865 320,00
73114	IFER	1 186 288,00	1 186 288,00
73136	GEMAPI	900 261,00	900 000,00
73118	ROLES SUPPLEMENTAIRES DOTATION	289 883,00	232 280,00
73158	ROLES SUPPLEMENTAIRES TVAE	34 069,00	-
7342	CARBURANTS	888 912,00	889 518,00
7351	TVAG	10 452 677,00	10 847 610,50
7352	TVAE	11 143 011,00	10 847 610,50
7358	ROLES SUPPLEMENTAIRES TVAG	58 440,00	
		<b>54 116 165,00</b>	<b>54 100 000,00</b>

**Chapitre 74 – Dotations et participations**

Dans l'attente des notifications définitives, il est proposé de reconduire un niveau de recettes équivalent à celui exécuté en 2025, soit environ 16 M€. Cette inscription prudente sera révisée dès réception des éléments consolidés transmis par l'État et les partenaires financiers.

**Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante**

Ce chapitre intègre principalement la participation des agents au financement des titres restaurants, pour un montant prévisionnel de 540 000 €.

**Chapitre 76 – Produits financiers**

Les recettes inscrites correspondent aux dividendes attendus de la société aéroportuaire Guadeloupe Pôle Caraïbes, traduisant ainsi la participation de la collectivité à cette structure stratégique du territoire.

**B. Les dépenses de la section de fonctionnement**

BUDGET PRINCIPAL	BP initial 2025	BP CRC 2025	BP 2026
<b>Total Dépenses de fonctionnement</b>	<b>69 750 000,00 €</b>	<b>77 393 940,72</b>	<b>71 350 000,00</b>
011 Charges à caractère général	10 100 450,44	11 700 000,44	9 773 000,00
012 Charges de personnel et frais assimilés	12 850 000,00	12 850 000,00	13 130 000,00
014 Atténuation de produits	35 300 000,00	36 452 738,00	36 400 000,00
022 Dépenses Imprévues	0,00	0,00	0,00
65 Autres charges de gestion courante	8 857 811,00	8 357 811,00	6 900 000,00
66 Charges financières	1 641 738,56	1 851 738,56	1 700 000,00
67 Charges spécifiques	0,00	20 000,00	20 000,00
023 Virement à la section d'investissement	0,00	3 580 652,72	2 300 000,00
68 Dotations aux provisions	0,00	1 481 000,00	0,00
042 Opérations ordre transfert entre sections (dont amortissement)	1 000 000,00	1 100 000,00	1 127 000,00

**Chapitre 011 – Charges à caractère général**

Les dépenses sont évaluées à 9 773 000 €, soit environ 85 % du montant exécuté en 2025. Cette inscription traduit une volonté de maîtrise des charges courantes, tout en conservant une capacité d'ajustement en cours d'exercice en fonction des besoins réels.

**Chapitre 012 – Charges de personnel**

Les charges de personnel sont en progression de 4,5 % par rapport à l'exercice précédent, où elles s'élevaient à 12,5 M€. Cette évolution s'explique principalement par les effets du glissement vieillesse-technicité (GVT), ainsi que par les évolutions réglementaires, et statutaires impactant la masse salariale.

**Chapitre 014 – Atténuations de produits**

Ce chapitre retrace principalement le reversement des attributions de compensation aux communes membres, ainsi que les contributions obligatoires telles que le FPIC, le FNGIR et le DILICO. Ces dépenses traduisent les mécanismes de solidarité et de péréquation financière à l'échelle du territoire.

**Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante**

Les crédits inscrits regroupent les principales interventions de la collectivité en matière de soutien aux structures partenaires et aux politiques publiques locales. Ils concernent notamment :

- la subvention au budget annexe du Centre culturel Sonis (2,5 M€),
- la contribution au SMGEAG au titre de la GEPU (1 M€),
- le financement du contrat de ville (900 K€),
- la subvention à l'Office de Tourisme Intercommunal (600 K€),
- les indemnités de fonction des élus (627 K€),
- ainsi que les subventions aux associations, dont le comité du carnaval (600 K€).

**Chapitre 66 – Charges financières**

Les charges financières, estimées à 1,7 M€, correspondent au paiement des intérêts de la dette, conformément aux échéanciers des emprunts en cours.

**Chapitre 67 – Charges spécifiques**

Ce chapitre regroupe principalement des dépenses à caractère exceptionnel, notamment les régularisations liées à des titres émis sur des exercices antérieurs. Leur montant, par nature incertain, sera ajusté en fonction des besoins constatés en cours d'exercice.

**Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement**

Le virement à la section d'investissement est fixé à 2,3 M€. Il traduit l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement au profit des dépenses d'équipement.

**Chapitre 042 – Opérations d'ordre**

Ce chapitre retrace les dotations aux amortissements. Ces écritures comptables, sans impact sur la trésorerie, participent à la sincérité des comptes et à la représentation du patrimoine de la collectivité.

**II. Section d'investissement****A. Les recettes de la section d'investissement**

BUDGET PRINCIPAL	BP Initial 2025	BP CRC 2025	BP 2026
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>20 000 000,00 €</b>	<b>61 272 682,02</b>	<b>16 660 315,13</b>
001 Résultat d'investissement	0,00	0,00	0,00
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00	0,00	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves (FCTVA)	800 000,00	1 150 256,00	300 000,00
13 Subventions d'investissement	4 506 224,00	1 743 843,86	11 728 083,78
16 Emprunts et dettes assimilées	12 993 776,00	19 357 432,71	605 231,35
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	1 053 325,86	0,00
45 Opérations sous mandat	600 000,00	600 000,00	600 000,00
021 Virement de la section de fonctionnement	0,00	3 580 652,72	2 300 000,00
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections (dont amortissement)	1 000 000,00	1 100 000,00	1 127 000,00
041 Opérations patrimoniales	100 000,00	32 687 170,87	0,00

**Chapitre 10 – Dotations et fonds divers**

Les recettes de FCTVA connaissent une évolution significative en raison du changement de régime de versement, désormais basé sur l'année N+1. En conséquence, la collectivité ne percevra en 2026 que le versement correspondant au quatrième trimestre 2025, ce qui explique la baisse constatée sur ce chapitre.

**Chapitre 13 – Subventions d'investissement**

Les subventions sont inscrites en cohérence avec le calendrier prévisionnel de réalisation des projets. Leur progression s'explique notamment par la montée en charge du projet structurant AgroPark.

**Chapitre 16 – Emprunts**

Le recours à l'emprunt, inscrit pour un montant de 605 231,35 €, constitue une variable d'équilibre de la section d'investissement. Il s'agit d'une inscription prévisionnelle, dont la mobilisation effective dépendra du rythme de réalisation des dépenses.

**Chapitre 45 – Opérations sous mandat**

Ce chapitre retrace des opérations réalisées pour le compte des communes membres. Ces flux sont strictement neutres pour la collectivité, les dépenses étant intégralement compensées par des recettes équivalentes.

**Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement**

Le montant de 2,3 M€ correspond au financement interne dégagé par la section de fonctionnement.

**Chapitre 040 – Opérations d'ordre**

Ce chapitre retrace les recettes liées aux amortissements, en miroir des écritures constatées en section de fonctionnement.

**B. Les dépenses de la section d'investissement**

BUDGET PRINCIPAL	BP Initial 2025	BP CRC 2025	BP 2026
<b>Total des dépenses d'Investissement</b>	<b>20 000 000,00 €</b>	<b>61 272 682,02</b>	<b>16 660 315,13</b>
D001 Résultat d'investissement	0,00	8 040 465,81	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserve	0,00	0,00	0,00
<b>Total des opérations d'équipement AP/CP</b>	<b>12 100 000,00</b>	<b>14 197 150,00</b>	<b>12 216 597,13</b>
<i>chapitre 20 - AP/CP</i>	1 327 608,00	2 524 757,50	3 094 430,75
<i>chapitre 21 - AP/CP</i>	1 121 543,50	2 321 544,50	2 041 195,74
<i>chapitre 23 - AP/CP</i>	9 650 848,00	9 350 848,00	6 055 970,64
<i>chapitre 204 - AP/CP</i>	0,00	0,00	1 025 000,00
13 Subventions d'investissement versées	0,00	534 078,15	0,00
16 Remboursement d'emprunt	2 634 453,74	2 845 419,93	2 510 000,00
20 Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	296 268,00
204 Subventions d'équipements versées	3 890 646,26	1 890 646,26	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	110 000,00
23 Immobilisations en cours	0,00	0,00	500 000,00
26 Participation et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	90 000,00
27 Autres immobilisations financières	674 900,00	477 750,00	337 450,00
45 Opérations sous mandat	600 000,00	600 000,00	600 000,00
041 Opérations patrimoniales	100 000,00	32 687 170,87	0,00

**Chapitres 20, 21, 23 et 204 – Dépenses d'équipement**

Les crédits d'investissement traduisent la poursuite des projets structurants de la collectivité.

Les dépenses s'élèvent à :

- 12 216 597,13 € au titre des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP),
  - 906 268 € hors AP/CP,
- soit un total de 13 122 865,13 €.

**Chapitre 16 – Remboursement du capital de la dette**

Le remboursement du capital de la dette est prévu à hauteur de 2 510 000 €, conformément aux engagements contractuels de la collectivité.

**Chapitre 26 – Participations**

Ce chapitre intègre la participation de la collectivité à la SPL Agropark, pour un montant de 70 000 €, complété par une enveloppe supplémentaire de 20 000 € qui pourra être précisée en cours d'exercice.

**Chapitre 27 – Autres immobilisations financières**

Une inscription de 337 450 € est prévue au titre de la participation à l'augmentation de capital de la SEMAG, traduisant l'engagement de la collectivité dans le développement économique du territoire.

**Chapitre 45 – Opérations sous mandat**

Comme en recettes, ces opérations sont neutres budgétairement et correspondent à des flux financiers réalisés pour le compte des communes membres.

## EQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL PAR CHAPITRE

BUDGET PRINCIPAL	BP 2026
<b>Total des Recettes de fonctionnement</b>	<b>71 350 000,00</b>
002 Résultat de fonctionnement	0,00
013 Atténuation de charges	480 000,00
70 Produits des services	80 000,00
73 Impôts et taxes	54 100 000,00
74 Dotations et participations	16 000 000,00
75 Autres produits de gestion courante	540 000,00
76 Produits financiers	150 000,00
77 Produits spécifiques	0,00
78 Reprise sur amortissements et provisions	0,00
042 Opérations ordre transfert entre sections	0,00
<b>Total Depenses de fonctionnement</b>	<b>71 350 000,00</b>
011 Charges à caractère général	9 773 000,00
012 Charges de personnel et frais assimilés	13 130 000,00
014 Attenuation de produits	36 400 000,00
022 Dépenses Imprévues	0,00
65 Autres charges de gestion courante	6 900 000,00
66 Charges financières	1 700 000,00
67 Charges spécifiques	20 000,00
023 Virement à la section d'investissement	2 300 000,00
68 Dotations aux provisions	0,00
042 Opérations ordre transfert entre sections (dont amortissement)	1 127 000,00
<b>Total des recettes d'Investissement</b>	<b>16 660 315,13</b>
001 Résultat d'investissement	0,00
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves (FCTVA)	300 000,00
13 Subventions d'investissement	11 728 083,78
16 Emprunts et dettes assimilées	605 231,35
21 Immobilisations corporelles	0,00
23 Immobilisations en cours	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00
45 Opérations sous mandat	600 000,00
021 Virement de la section de fonctionnement	2 300 000,00
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections (dont amortissement)	1 127 000,00
041 Opérations patrimoniales	0,00
<b>Total des dépenses d'Investissement</b>	<b>16 660 315,13</b>
D001 Résultat d'investissement	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserve	0,00
<b>Total des opérations d'équipement AP/CP</b>	<b>12 216 597,13</b>
chapitre 20 - AP/CP	3 094 430,75
chapitre 21 - AP/CP	2 041 195,74
chapitre 23 - AP/CP	6 055 970,64
chapitre 204 - AP/CP	1 025 000,00
13 Subventions d'investissement versées	0,00
16 Remboursement d'emprunt	2 510 000,00
20 Immobilisations incorporelles	296 268,00
204 Subventions d'équipements versées	0,00
21 Immobilisations corporelles	110 000,00
23 Immobilisations en cours	500 000,00
26 Participation et créances rattachées à des participations	90 000,00
27 Autres immobilisations financières	337 450,00
45 Opérations sous mandat	600 000,00
041 Opérations patrimoniales	0,00

Après en avoir délibéré ;

## DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ :

ARTICLE 1- De voter le budget primitif 2026 du budget principal comme suit :

BUDGET PRINCIPAL	BP 2026
<b>Total des Recettes de fonctionnement</b>	<b>71 350 000,00</b>
002 Résultat de fonctionnement	0,00
013 Atténuation de charges	480 000,00
70 Produits des services	80 000,00
73 Impôts et taxes	54 100 000,00
74 Dotations et participations	16 000 000,00
75 Autres produits de gestion courante	540 000,00
76 Produits financiers	150 000,00
77 Produits spécifiques	0,00
78 Reprise sur amortissements et provisions	0,00
042 Opérations ordre transfert entre sections	0,00
<b>Total Depenses de fonctionnement</b>	<b>71 350 000,00</b>
011 Charges à caractère général	9 773 000,00
012 Charges de personnel et frais assimilés	13 130 000,00
014 Attenuation de produits	36 400 000,00
022 Dépenses imprévues	0,00
65 Autres charges de gestion courante	6 900 000,00
66 Charges financières	1 700 000,00
67 Charges spécifiques	20 000,00
023 Virement à la section d'investissement	2 300 000,00
68 Dotations aux provisions	0,00
042 Opérations ordre transfert entre sections (dont amortissement)	1 127 000,00
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>16 660 315,13</b>
001 Résultat d'investissement	0,00
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves (FCTVA)	300 000,00
13 Subventions d'investissement	11 728 083,78
16 Emprunts et dettes assimilées	605 231,35
21 Immobilisations corporelles	0,00
23 Immobilisations en cours	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00
45 Opérations sous mandat	600 000,00
021 Virement de la section de fonctionnement	2 300 000,00
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections (dont amortissement)	1 127 000,00
041 Opérations patrimoniales	0,00
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>16 660 315,13</b>
D001 Résultat d'investissement	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserve	0,00
<b>Total des opérations d'équipement AP/CP</b>	<b>12 216 597,13</b>
chapitre 20 - AP/CP	3 094 430,75
chapitre 21 - AP/CP	2 041 195,74
chapitre 23 - AP/CP	6 055 970,64
chapitre 204 - AP/CP	1 025 000,00
13 Subventions d'investissement versées	0,00
16 Remboursement d'emprunt	2 510 000,00
20 Immobilisations incorporelles	296 268,00
204 Subventions d'équipements versées	0,00
21 Immobilisations corporelles	110 000,00
23 Immobilisations en cours	500 000,00
26 Participation et créances rattachées à des participations	90 000,00
27 Autres immobilisations financières	337 450,00
45 Opérations sous mandat	600 000,00
041 Opérations patrimoniales	0,00

**ARTICLE 2-** D'autoriser le président à signer tous documents, actes et pièces relatifs à l'exécution de la présente délibération.

**ARTICLE 3-** Le président, le directeur général de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence et de Marie-Galante, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le représentant de l'Etat, à Monsieur le maire de la ville des Abymes, à Monsieur le maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre, à l'ensemble des conseillers communautaires ainsi qu'à Monsieur le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence et de Marie-Galante.

Elle peut faire l'objet dans le délai de deux (2) mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat, de sa publication ou de sa notification, soit d'un recours gracieux auprès du président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence (18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre) soit, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de la Guadeloupe (34, chemin des Bougainvilliers- Cité Guillard 97 100 Basse-Terre ou greffe.ta-basse-terre@juradm.fr).

Pour extrait certifié conforme

Pointe-à-Pitre, le

05 MAI 2026

Le président de séance

La secrétaire de séance

Le 2<sup>ème</sup> vice-président

La 6<sup>ème</sup> vice-présidente



Pierre Lucien THICOT

Madame Chantal LERUS

- Délibération transmise à Monsieur le représentant de l'Etat, le 05 MAI 2026
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville des Abymes, le 06 MAI 2026
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville de Baie-Mahault, le 06 MAI 2026
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 06 MAI 2026
- Délibération transmise à l'ensemble des conseillers communautaires, le 06 MAI 2026
- Délibération transmise à Monsieur le comptable public, le 06 MAI 2026

